

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00277

Numéro SIREN : 529 666 208

Nom ou dénomination : 394 ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 01/12/2022 sous le numéro de dépôt 25385

Désignation de l'entreprise 394 ENERGY

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 75 allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

							Exercice N clos le 30/04/2022		Exercice N-1	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles		Fonds commercial*	010		012				
			Autres*	014		016				
	immobilisations corporelles*			028	2 851 728	030	176 703	2 675 025		2 591 479
	immobilisations financières* (1)			040		042				
	Total I (5)			044	2 851 728	048	176 703	2 675 025		2 591 479
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052				
		Marchandises *		060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					(2 802)
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	227 094	070		227 094		39 055
		Autres* (3)		072	61 995	074		61 995		527 667
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	349 175	086		349 175		175 196	
	Charges constatées d'avance*		092	67 467	094		67 467		70 050	
	Total II		096	705 733	098		705 733		809 168	
	Total général (I + II)		110	3 557 462	112	176 703	3 380 758		3 400 648	
PASSIF							Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*						120	1 680		1 680
	Écarts de réévaluation						124			
	Réserve légale						126			
	Réserves réglementées*						130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*					131		184 280		184 280
	Report à nouveau						134	(36 442)		(13 165)
	Résultat de l'exercice						136	(42 012)		(23 277)
	Provisions réglementées						140			
	Total I						142	107 504		149 517
Provisions pour risques et charges						154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*						166	182 884		255 593
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169		3 090 369		2 995 538
	Produits constatés d'avance						174			
Total III						176	3 273 254		3 251 131	
Total général (I + II + III)						180	3 380 758		3 400 648	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	2 784 290
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	231 124
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2022

Désignation de l'entreprise : 394 ENERGY

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210						
	Production vendue		et livraisons		215		214	210 932		39 055			
	biens		intracommunautaires		217		218	5 391					
	services*												
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222						
	Production immobilisée*						224						
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues						226						
	Autres produits						230	0		0			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	216 323		39 055			
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234						
	Variation de stock (marchandises)*						236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240						
	Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :				242	36 105		21 245			
	Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243	2 514	244	2 723					
	Rémunérations du personnel*						250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252						
	Dotations aux amortissements*						254	147 577		29 125			
Dotations aux provisions						256							
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	0		0				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)						264	186 405		50 370				
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	29 918		(11 314)				
Produits financiers (III)						280							
Produits exceptionnels (IV)						290							
Charges financières (V)						294	71 780		11 963				
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	150						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348									
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306							
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(42 012)		(23 277)				
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312		314	42 012				
Rintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles*						322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	68				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997						
	Entreprise nouvelles (44.sexies)		986		ZFU - TE (44 octies A)	987		342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989							
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993							
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992										
	ZFANG 44 quaterdecies		345		Investissements outre-mer	344		350					
	Créance due au report en arrière du déficit					346							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies)					655							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)					643							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)					645							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)					647							
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)					648							
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641							
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990							
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)					649								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS .		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				352		354	41 944				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356						
	Déficits antérieurs reportables :*		35 676		dont imputés sur le résultat :			360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				370		372	41 944				

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)
Extension

DGFIP N° 2033-B 2022

394 ENERGY

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
Interets excedentaires des comptes courants d'associés	68

TOTAL	68
-------	----

SOMME DES EXTENSIONS	68
----------------------	----

Divers à déduire

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2022

Désignation de l'entreprise :		394 ENERGY								Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 620 604	442	231 124	444		446	2 851 728		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	2 620 604	492	231 124	494		496	2 851 728		

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	29 125	532	147 577	534		536	176 703
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	29 125	572	147 577	574		576	176 703

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5
	6		7		8		9		10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

394 ENERGY
Société par actions simplifiée
Au capital variable de minimum 1 000 € et maximum 450.000 €
Siège social : 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935
34961 Montpellier Cedex 2
529 666 208 RCS Montpellier
(« **la Société** »)

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Et le vingt-cinq octobre à seize heures dix,

Les associés de la société **394 ENERGY** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président,

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Baptiste COSTES préside la séance.

La société AXIOME AUDIT, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Les présents procès-verbal et feuille de présence sont signés sous forme électronique conformément aux dispositions des articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil et aux dispositions du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017.

Le présent procès-verbal n'est valablement conclu entre chacun des associés que s'il est signé par toutes les associés présents ou représentés.

Chacun des associés conservera un exemplaire original du procès-verbal sur un support durable garantissant l'intégrité du procès-verbal.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1) L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos à cette date,
- 2) Le rapport du commissaire aux comptes,
- 3) Le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- 4) Le texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale,

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du commissaire aux comptes, le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022,*

- *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2021-2022,*
- *Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 avril 2022,*
- *Affectation du résultat,*
- *Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30/04/2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée Générale constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I.).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La société a dégagé un déficit net comptable de € - 42 012 que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- Déficit de l'exercice.....- 42 012 €
- 5 % du résultat à la Réserve Légale
dans la limite de 10% du capital social0 €
- Le Solde, soit la somme de- 42 012 €
en totalité au poste « Report à Nouveau »

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à – 78 454 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

L'assemblée générale constate que du fait de l'augmentation de capital du 16 septembre 2020, les capitaux propres de la société ont été rétablis au-delà du niveau minimum requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes concernant les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce, approuve des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et ses associés, savoir :

- **Convention d'Avance en Compte Courant Additionnelle en date du 30/09/2021** (conclu(e) entre la HOLDING EQUINOXE et 394 ENERGY)

Montant : 196.455€

Durée : 23 ans

Taux : 5%

Solde au 30/04/2022 : 0 € (et 0 € d'intérêt en compte courant d'associé)

- **Acte de résiliation des conventions d'avance en compte courant du 25/10/2021 venant résilier l'Avance Additionnelle du 30/09/2021** (conclu entre HOLDING EQUINOXE, 394 ENERGY en présence d'URBASOLAR)

- **Convention de compte courant d'associé** (conclu(e) entre 394 ENERGY, et URBASOLAR, le 30 septembre 2021)

Durée : 23 ans

Taux : 5%

Solde au 30/04/2022 : 63 827,88 € (et 1 853 € d'intérêt en compte courant d'associé)

- **Avenant n°1 au Contrat de Prêt intragroupe du 19/12/2019 portant sur le passage du taux de rémunération sur la quote-part long terme du prêt intragroupe de 1,7% à 2%** (conclu entre HOLDING EQUINOXE et 394 ENERGY, le 1^{er} juillet 2021)

- **Et Avenant n°2 au Contrat de Prêt intragroupe du 19/12/2019 portant sur le changement des montants maximum par tranche** (conclu entre HOLDING EQUINOXE et 394 ENERGY, le 30 septembre 2021)

Au 30/04/2022, les modalités financières du prêt intragroupe conclu entre Holding Equinoxe et 394 ENERGY sont les suivantes :

Durée : Indéterminée

Taux : 5% sur la quote-part de 17% du Prêt Intragroupe ;

2% sur la quote-part de 83% du Prêt Long terme du Prêt Intragroupe ;

Solde au 30/04/2022:

- Prêt intragroupe 2 530 354,10 € (et 56 490 € d'intérêts)
- Prêt Miroir *Equity* 190 109 € (et 9 479 € d'intérêt)

- **Convention d'Avance en Compte Courant non rémunéré** (consentie par URBASOLAR à 394 ENERGY pour un montant de 46 225 €, correspondant à la TVA de complément de CAPEX lors de l'opération CASSIOPEE)

Ces conventions sont approuvées par l'associé HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 2 étant rappelé que conformément aux dispositions de l'article L225-40 aliéna 4 du Code de Commerce, les sociétés URBASOLAR et HOLDING EQUINOXE n'ont pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents ou représentés

De convention expresse valant convention sur la preuve, tel qu'autorisée par l'article 1366 du Code civil, les Parties sont convenues de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service www.docusign.fr, chacune des Parties s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent procès-verbal dans le certificat électronique fourni par le service www.docusign.fr. En tant que de besoin, les Parties reconnaissent que le présent procès-verbal, tel que signé électroniquement, constitue une preuve valable permettant d'apprécier les droits, obligations et responsabilités des Parties et le consentement de leurs signataires.

Président de séance

Baptiste COSTES

DocuSigned by:
 Baptiste Costes
E44BA534080A41F...

Associé

URBASOLAR

Représenté par Baptiste COSTES

DocuSigned by:
 Baptiste Costes
E44BA534080A41F...

Associé

HOLDING EQUINOXE

Représenté par Baptiste COSTES

Représentant URBASOLAR, Président

DocuSigned by:
 Baptiste Costes
E44BA534080A41F...

Associé

HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 2

Représenté par Baptiste COSTES

DocuSigned by:
 Baptiste Costes
E44BA534080A41F...



394 ENERGY
75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30.04.2022**

www.axiomeassocies.fr



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**394 ENERGY
SAS
au capital de 1 680 euros
529 666 208 RCS Montpellier**

75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice clos le 30 avril 2022



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000
@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès
Tél. : 0 467 158 935
Fax : 0 467 158 951
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100
681 chemin du Mas
de la Bedosse
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050
51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société 394 ENERGY

Exercice clos le 30 avril 2022

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **394 ENERGY** relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIÉTÉ RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 23 septembre 2022



Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Laurent Pastou

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	2022			2021
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles	2 851 728	176 703	2 675 025	2 591 479
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	2 851 728	176 703	2 675 025	2 591 479
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes				(2 802)
Créances				
Clients et comptes rattachés	227 094		227 094	39 055
Autres	61 995		61 995	527 667
<i>Total des créances</i>	<i>289 090</i>		<i>289 090</i>	<i>566 723</i>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	349 175		349 175	175 196
Charges constatées d'avance	67 467		67 467	70 050
ACTIF CIRCULANT	705 731		705 731	746 166
TOTAL GENERAL	3 557 462	176 703	3 380 758	3 400 648

PASSIF	2022	2021
	Net	Net
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 680	1 680
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves	184 280	184 280
Report à nouveau	(36 442)	(13 165)
Résultat de l'exercice	(42 012)	(23 277)
<i>Total situation nette</i>	<i>107 504</i>	<i>149 517</i>
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	107 504	149 517
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	182 884	255 593
Autres dettes	3 090 369	2 995 538
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 273 254	3 251 131
TOTAL GENERAL	3 380 758	3 400 648

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

RESULTAT COMPTABLE		2022	2021
Produits d'exploitation	Export		
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens		210 932	39 055
Production vendue de services		5 391	
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION		216 323	39 055
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes	dont crédit bail mobilier	36 105	21 245
	dont crédit bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés,	dont TP, CFE, CVAE	2 723	
		2 514	
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements		147 577	29 125
Dotations aux provisions			
Autres charges, dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger		0	0
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.		
CHARGES D'EXPLOITATION		186 405	50 370
RESULTAT D'EXPLOITATION		29 918	(11 314)
Produits et charges divers			
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières		71 780	11 963
Charges exceptionnelles		150	
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(42 012)	(23 277)

		BENEFICE	DEFICIT
RESULTAT FISCAL			
Réintégrations			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Divers		68	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Déductions			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Déductions			
Dont divers			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			41 944
Déficit			
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficit antérieurs reportables			35 676
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS			77 620

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

L'exercice clôturé au 30/04/2022 comprend la période du 01/05/2021 au 30/04/2022.

Principes et conventions comptables:

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Importance relative,
- Continuité d'exploitation,
- Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en charges.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à 30 991 €.

Les centrales photovoltaïques sont décomposées en deux composants. Le 1er composant concerne les modules amortis sur une durée de 20 ans et le 2ème composant concerne les onduleurs amortis sur une durée de 10 ans.

La centrale a été mise en service le 16 février 2021 et est inscrite à l'actif du bilan pour une valeur de 2 851 728,98 €. L'amortissement de la centrale démarre à la date du 16 février 2021, date à laquelle l'actif a commencé à produire les avantages économiques attendus.

Sur l'exercice 30/04/2022, des prestations de développement ont été facturées à la SPV d'un montant de 231 124€ et venant augmenter le coût de l'immobilisation. Ce complément d'immobilisation a été traité suivant les mêmes règles que l'immobilisation d'origine (répartition par composants, durée d'amortissement).

Evénements significatifs de l'exercice :

L'activité de la société consiste en la construction et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques.

La société exploite la centrale BERT ALBON, située ZAC PANDA 26140 ALBON.

Le chiffre d'affaires de la centrale pour l'exercice est de 216 323,68 €.

Une épidémie de Covid-19 a démarré en Chine et s'est rapidement propagée au niveau mondial. L'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020 et le phénomène de pandémie le 11 mars 2020. Cette crise sanitaire sans précédent a affecté les activités économiques et commerciales à une échelle internationale et a engendré des impacts plus ou moins significatifs pour toutes les entités, quels que soient les secteurs d'activités et les zones géographiques.

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022 ainsi que ceux de l'exercice précédent n'ont pas été impactés par l'épidémie de COVID-19, l'exploitation de la centrale a eu lieu dans des conditions normales (les activités de maintenance et de surveillance des sites ayant perduré pendant le confinement) et le niveau de production n'a pas été impacté.

En date du 24 février 2022, un conflit a éclaté entre la Russie et l'Ukraine, évènement dit « la crise ukrainienne ».

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2022 n'ont pas été impactés par ce conflit, l'exploitation de la centrale a eu lieu dans des conditions normales et le niveau de production n'a pas été impacté.

Nous ne relevons donc pas d'impact significatif sur la situation financière de notre société ni sur la valeur de nos actifs.

La SAS HOLDING EQUINOXE a cédé 150 actions à la SAS URBASOLAR lors de l'opération CASSIOPEE le 30/09/2021.

La structure du capital est la suivante :

Associés	Capital (actions)	Capital (€)	%
HOLDING EQUINOXE	850	850	51%
HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 2	680	680	40%
URBASOLAR	150	150	9%

La société AXPO INTERNATIONAL SA consolide les comptes de la société selon la méthode de mise en équivalence.

Un prêt intragroupe entre la HOLDING EQUINOXE et ses filiales, dont fait partie la société 394 ENERGY, a été signé le 19/12/2019 en présence de la société AUXIFIP, un avenant a été signé le 1^{er} juillet 2021 modifiant le taux d'intérêt de la quote-part du Prêt Long Terme du Prêt Intragroupe.

Les autres dettes s'élèvent à 3 090 369,84 € dont 2 830 515,80 € concernent les comptes courants des sociétés HOLDING EQUINOXE et URBASOLAR et 67 822 € concernent les intérêts courus sur ces comptes courants.

Evènements post-clôture :

Les comptes ont été arrêtés le 23/06/2022.

A la date d'arrêté des comptes de la société, l'activité se poursuit dans des conditions normales et cet évènement n'impacte pas la situation financière de notre société, ni la valeur de nos actifs.

A la date d'arrêté des comptes, la poursuite du conflit n'a pas eu d'incidence significative pour la

société.

Les évènements survenus récemment entre la Russie et l'Ukraine créent néanmoins un contexte géopolitique évolutif et incertain dans lequel il est difficile de mesurer les éventuels impacts futurs, directs ou indirects pour la société.

Compte tenu des incertitudes, liées notamment à la durée de ce conflit et de la crise COVID-19, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements hors bilan :

Une garantie bancaire (ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS), à hauteur de 78 300 €, a été émise, pour le compte de la société 394 ENERGY, au profit de la République Française ; l'objet étant l'installation photovoltaïque sur bâtiments. Cette garantie conclue le 08/11/2018 est limitée à 36 mois et prendra fin au plus tard le 03/11/2021.

L'installation ayant été mise en service en février 2021, l'attestation de mainlevée a été émise par la préfecture de la région AUVERGNE RHONE ALPES le 30 avril 2021, la garantie a donc pris fin.

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début 2022	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	2 620 604	231 124		2 851 728
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	2 620 604	231 124		2 851 728
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	2 620 604	231 124		2 851 728

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant début 2022	Dotations	Reprises	Montant fin 2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	29 125	147 577		176 703
Installations générales, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	29 125	147 577		176 703
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	29 125	147 577		176 703

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2022	2021
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	172 599	39 055
Autres créances	5 391	2 952
<i>Total créances</i>	<i>177 990</i>	<i>42 008</i>
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
Autres	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
<i>Total autres</i>		
TOTAL	177 990	42 008

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2022	2021
Dettes financières	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 111	5 610
Dettes fiscales et sociales	2 514	
<i>Total dettes d'exploitation</i>	11 625	5 610
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	67 822	40 282
<i>Total dettes diverses</i>	67 822	40 282
Autres		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	79 447	45 892

CHARGES A RÉPARTIR

Nature des charges	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées :			AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr SIRET: 332 635 131 00076 - APE: 6920Z	
<i>Total charges différées</i>				
Frais d'acquisition des immobilisations :				
<i>Total frais d'acquisition des immobilisations</i>				
Frais d'émission des emprunts :	28 186			28 186
<i>Total frais d'émission des emprunts</i>	28 186			28 186
Charges à étaler :				
<i>Total charges à étaler</i>				
TOTAL	28 186			28 186

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	2021
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	289 090	289 090		566 723
Charges constatées d'avance	67 467	14 479	52 987	70 050
TOTAL DES CREANCES	356 557	303 570	52 987	636 774

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	2021
Emprunts et dettes assimilées					
Fournisseurs et comptes rattachés	182 884	182 884			255 593
Autres dettes	3 090 369	306 078		2 784 290	2 995 538
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	3 273 254	488 963		2 784 290	3 251 131

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DE L'ENGAGEMENT	Montant
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Sûretés reçues	
Sûretés données	
Effets de commerce escomptés non échus, cessions de créances Dailly, affacturage	
TOTAL	

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN A DETAILLER PAR NATURE EN INDIQUANT L'OBJECTIF COMMERCIAL

Nature de l'engagement	Objectif commercial
Contrats de location longue durée	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1 680			1 680	1,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1 680			1 680	

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
 @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	3 028
Autres honoraires	
TOTAL	3 028

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AIGUES-MORTES • ALÈS • ARLES • AVIGNON • BÉZIERS • CASTELNAU-LE-LEZ • FRONTIGNAN • JACOU • LA GRANDE MOTTE
LE GRAU DU ROI • MÈZE • MONTPELLIER • NARBONNE • NÎMES • PERPIGNAN • TARASCON • THUIR



AXIOME AUDIT

@7center • Immeuble l'@ltis • Bat G
521, rue Georges Méliès • 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 15 89 35 • Fax : 04 67 15 89 51

681, chemin du Mas de la Bedosse • 30100 Alès

51, rue Louis Delaunay • BP 10640 • 66050 Perpignan Cedex
Tél. : 04 68 52 99 99 • Fax : 04 68 52 99 98

www.axiomeassocies.fr

Membre indépendant



DIFFERENCE

